

SOCIETE DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE

Fondée en 1824 par Arcisse de Caumont,
établissement reconnu d'Utilité publique par décret du 14 février 1855

Extrait du procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2025

Le président François Neveux ouvre la séance à 14 h 30 devant 25 membres présents, non comptés ceux qui assistent en visio-conférence.

Le président rappelle l'intérêt historique et archéologique majeur de l'ancien prieuré clunisien de Saint-Arnoul-sur-Touque (Calvados), étudié et révélé en 1923 par notre érudit confrère Victor Hunger et plus récemment par notre consœur Véronique Gazeau et une de ses étudiantes de Master. Saint-Arnoul, fondé en 1061 est le premier prieuré clunisien implanté dans le duché de Normandie.

A la suite de cette introduction, François Neveux présente la candidature d'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco du Bien « Cluny et les sites clunisiens européens », portée par la Fédération des sites clunisiens, et comprenant l'ancien prieuré de Saint-Arnoul et propose que la Société vote un vœu de soutien à cette candidature.

Ce vœu est adopté à l'unanimité des membres présents.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'F. Neveux', is written over a horizontal line that has been crossed out with a diagonal stroke.

François Neveux
président